

- Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

AUTOLUBRIFICATION PRODUITS DE SYNTHESE

(Eurolist)

1. Le 18 mars 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions AUTOLUBRIFICATION PRODUITS DE SYNTHESE (ci-après APS) déposée par Banque Delubac & Cie agissant pour le compte de la société Française de Revêtements Techniques (FRT) (cf. Décision et Information 208C0501 du 18 mars 2008).

La note d'information de l'initiateur (visa n° 08-052 du 18 mars 2008) et la note en réponse de la société APS (visa n° 08-053 du 18 mars 2008) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 26 mars au 15 avril 2008 inclus**.

Euronext Paris SA fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

2. L'Autorité des marchés financiers a demandé la reprise de la cotation des actions APS le 26 mars 2008.